

Compte-rendu du 7^{ème} café-quartier 6 juin 2015 – 10 h 12 h

ZONE 6

Le Vert Village – La Petite Forêt

Présents : 25 riverains ainsi que des élus : Anne Le Couriaud, Sophie Briand, Catherine Joubaud, Sandrine Leray, Fabienne Jan, Erwan Dugor, Patrick Le Mesle, André Le Traon, Nicolas Pailla, Laurence Touron, Valérie Parion.

⇒ Présentation de chaque participant élus et riverains

⇒ Présentation par Anne Le Couriaud et Catherine Joubaud des objectifs des « cafés quartiers »

Les cafés quartiers : Moments d'échanges et de partage autour d'un café, entre habitants et élus, à l'issue duquel un ou plusieurs riverains se proposent pour être référents. Le rôle du référent étant de transmettre aux élus les problématiques rencontrées dans leur quartier ainsi que les interrogations des riverains (voir dossier du Laillus de mars). Le référent est un interlocuteur privilégié entre la mairie et les habitants de son quartier, il doit avoir pour principales qualités l'écoute et la diplomatie. Les élus de la commission communication ont défini 12 zones (8 pour le centre-bourg et ses lotissements et 4 pour la campagne.)

Après avoir servi le petit café, les échanges commencent :

Anne Le Couriaud excuse le maire, Pascal Hervé qui ne peut être présent à la rencontre.

Riverain : dans le quartier, on a la chance d'avoir des places de stationnement, mais les gens se garent sur les trottoirs et c'est gênant pour les handicapés et poussettes. Même chose pour la route de Bourg-des-Comptes.

Anne Le Couriaud : C'est une situation qui n'est pas normale. Il faudrait inciter les habitants à se garer sur les places disponibles.

Riverain : rue des Chênes, on a des difficultés à se déplacer avec des poussettes. C'est une question de civisme, cela doit faire partie de la communication.

Riverain : on a la chance à Laillé d'avoir beaucoup de chemins, mais ils ne sont pas entretenus, il y a des ronces, des genêts...c'est difficile pour les poussettes. La commune a-t-elle abandonné l'entretien des chemins dans les lotissements ? Que faire en cas d'accident ?

Anne Le Couriaud : il faudrait dans un 1^{er} temps communiquer sur les places de stationnement et leur utilisation. Le policier municipal pourrait également verbaliser.

Quant à l'entretien des chemins ruraux, il faut savoir que le service espaces verts était en sous-effectif, mais il continue d'entretenir les chemins ; c'est une caractéristique de Laillé, donc oui, une des missions de la commune est l'entretien des chemins, il y a eu des embauches aux espaces verts, cela devrait permettre un meilleur service.

Sandrine Leray : une réflexion est menée sur l'entretien des espaces verts (voir article Laillus n° ?) : zéro phyto, création de zones « naturelles », à l'entretien plus facile, moins contraignant.

Erwan Dugor : voir le dernier Laillus, l'article sur la gestion différenciée, avec les différents types de zones.

Riverain : rue des Merisiers, un petit sapin a été enlevé par la mairie, il n'était pourtant pas gênant ; en revanche les restes le sont, et ils ne sont pas enlevés !

Patrick Le Mesle : il y a maintenant 2 équipes complètes donc le travail se fait plus facilement. L'an dernier, des travaux de fauchage ont été mutualisés avec Bruz ; cette année, c'est contractualisé pour 3 semaines pleines. Des équipes de Bruz interviennent sur Laillé.

Sandrine Leray : Bruz a du matériel lourd que l'on ne peut acheter, car le budget est tendu, la mutualisation permet de profiter de ce matériel.

Riverain : ce sont les objectifs de l'adhésion à Rennes Métropole ?

Patrick Le Mesle : il ne s'agit pas d'une mutualisation globale mais par secteurs : Laillé, Pont-Péan, Bruz, Orgères.

Riverain : rue du Courtil du Bois, les gens roulent très vite, les ralentisseurs ne changent rien. Même les bus descendent trop vite.

Riverain : c'est le même problème rue de l'Orée du Bois.

Riverain : on avait évoqué ces problèmes de sécurité lors de la réunion de 2013 : rue de la Petite Forêt, la circulation est trop rapide. Dans certains lotissements, des aménagements ont été mis en place pour réduire la vitesse, mais pas rue de la Petite Forêt.

Sandrine Leray : désormais, le policier a des jumelles pour contrôler la vitesse des automobilistes (accord avec Noyal-Chatillon), il peut faire des contrôles.

Anne Le Couriaud : une communication a été faite sur le Laillus et après un premier temps de tolérance, le policier municipal verbalise maintenant les conducteurs en excès de vitesse. Plusieurs verbalisations ont été dressées.

le policier a des jumelles (accord avec Noyal-Chatillon), il peut faire des contrôles.

Riverain : rien n'a été fait dans ces lotissements depuis 2013.

Anne Le Couriaud : la commune ne peut pas être derrière chaque voiture. Dans tous les cafés-quartiers, la question de la vitesse revient, la voiture est abordée chaque fois. On peut faire des choses, mais c'est avec de l'argent public dépensé pour cela ; au lieu de quoi, chaque Lailléen peut être citoyen, chacun peut faire un effort pour que cela change. Responsabilité et attitude citoyenne de chacun. La commune doit-elle être derrière chaque voiture ?

Riverain : rien n'est fait à la Petite Forêt.

Patrick Le Mesle : les aménagements réalisés rue du Parc ont été installés suite à la mise en sens unique de la rue du Point du Jour, car ce sens unique a augmenté très considérablement le flux de véhicules de la rue du Parc. Depuis, la rue du Point du Jour a été remise en double sens avec la création de la liaison douce à l'arrière de l'ancienne petite boulangerie. La circulation a diminué.

C'est la même chose avec la circulation au Vert Village qui a augmenté avec le sens unique puis a nettement diminué avec la remise en double sens.

Sandrine Leray : depuis l'installation des jardinières rue du Parc, les gens venaient en mairie demander leur enlèvement... : **les jardinières ont été enlevées, puis un aménagement au sol sera réalisé au moment de la réfection du lotissement.**

Riverain : on pourrait mettre des radars pédagogiques ?

Patrick Le Mesle : effectivement, par le passé nous avons déjà utilisé cet outil et mis des radars pédagogiques qui nous étaient prêtés par notre ancienne communauté de communes.

Anne Le Couriaud : il y avait une liste d'attente, on s'inscrivait et on avait le matériel à disposition. Peut-être pourrait-on budgétiser l'achat d'un radar, en mutualisation avec d'autres communes du secteur ? Malheureusement, on constate que ce qui fait vraiment changer les mentalités reste la verbalisation.

Sandrine Leray : des gens s'amuse à accélérer pour tester les radars !

Patrick Le Mesle : il est prévu de placer une barrière au niveau du chemin qui débouche sur le route de Bourg-des-Comptes.

ALC : quand on roule à 30 on est en sécurité. Il faut s'obliger à respecter la limitation de vitesse.

Riverain : les gens roulent à 70/80 !

Riverain : non, ce n'est pas vrai !

Riverain : il y a aussi des bus qui roulent trop vite.

Sophie Briand : en ce qui concerne les bus, il est vrai que certains chauffeurs roulent très vite. Le policier va interpellé Keolis et contrôler les bus aux jumelles. Mais quel est la part du ressenti et de la réalité ? Le contrôle peut être effectué à 7h du matin, heure à laquelle *a priori* les bus passent vite car il y a peu de circulation.

ALC : les horaires du policier municipal sont aménageables en fonction de la nécessité du service. Et les amendes ne reviennent pas dans les caisses de la commune, elles y reviennent indirectement pour (petite) partie seulement, c'est une toute petite marge.

PLM : lors du comptage des véhicules, on a constaté que plus de 50% des voitures roulaient au-dessus de la vitesse autorisée, mais seulement entre 50 et 60 km/h.

ALC : les dépassements sont moins nombreux et moins importants que le ressenti des riverains.

SL : rue du Champ de Foire, les dépassements ont été bien moins nombreux qu'attendus, et moins élevés.

Riverain : comment a été effectué le comptage ?

PLM : le comptage a été réalisé 7 jours/7 et 24h/24, on a le détail heure par heure. Au niveau du carrefour près des écoles, les comptages font état d'1% d'excès de vitesse.

Riverain : comment ralentir la circulation ? Une croix de St André : la sortie est prioritaire mais dangereuse. Mieux vaudrait un stop pour les autres.

SL : il faut penser aux riverains, la nuit, un stop dérange beaucoup. Les gens doivent se responsabiliser davantage, il y a des règles à respecter.

Riverain : on pourrait envisager une demi-page régulièrement dans le Laillus, sur un thème de sécurité routière, par exemple, un rappel sur les panneaux à un carrefour, avec photo (plus parlant).

Catherine Joubaud : c'est déjà fait, par le policier municipal, mais ce n'est peut-être pas assez visible ? On sera plus vigilants à l'avenir.

Riverain : le stop du Carrefour Market n'est pas réglementaire, cela fait peur. C'est le seul point embêtant à Laillé.

PLM : avant on avait le rond-point, ce n'était pas possible de faire un vrai rond-point sécurisé car il fallait laisser le passage aux camions et aux bus ; donc les voitures roulaient trop vite, le rond-point n'était pas du tout respecté. Le stop manque de visibilité, c'est vrai, mais le rond-point précédent était plus accidentogène. Une réflexion est en cours avec RM, éventuellement un feu ?

ALC : le problème vient du fait que les lotisseurs n'ont pas laissé suffisamment d'emprise à la commune. On pense aussi à 4 stops, cela se fait dans certaines communes.

Riverain : mais alors qui passe ?

PLM : on cherche une solution pour ce carrefour.

Riverain : rue de l'Orée du Bois, le bac à verre pourrait-il être placé de l'autre côté de la rue ? On n'a pas la place de passer avec une poussette.

ALC : le bac a déjà été déplacé, on peut peut-être juste le décaler encore du trottoir ? **Fait.**

Riverain : il faudrait éclairer le chemin qui va de la rue du Vert Village à l'arrêt de bus. Il est emprunté par les collégiens et est boueux en hiver.

PLM : peut-être l'empierrer ? **ce sera fait au moment des vacances de février 2016.**

ALC : l'éclairage représente un budget conséquent, les budgets municipaux sont très contraints, à cause de la baisse de dotations de l'Etat. Dans un premier temps, il faut que les agents se déplacent sur site et voient si l'empierrement est possible pour assécher le chemin. Pour l'éclairage, il est difficile de prendre l'engagement de le réaliser compte-tenu du contexte budgétaire. Maintenir une fiscalité raisonnée est un exercice compliqué.

Riverain : la demande a déjà été faite en 2013, pour des aménagements de trottoirs, etc... mais on nous a répondu qu'il n'y avait pas de budget.

PLM : nous avons bien conscience que la voirie du Vert Village est dans un très mauvais état et que sa réfection est urgente. Avant de réaliser ces travaux de voirie, les réseaux d'eau sont à revoir

(inversion eaux pluviales/eaux usées), ce sera la première étape des travaux. On ne pourra pas refaire les aménagements avant d'avoir rouvert la route. La voirie est passée à RM depuis janvier, les

travaux rue du Vert Village sont inscrits en prioritaire. Il faut d'abord traiter le sous-sol avant de refaire la rue.

ALC : la situation de la voirie du Vert Village est déplorable et nous en avons conscience.

PLM : les quartiers prioritaires pour ces travaux de voirie sont le Vert Village, l'impasse du Soleil Levant et le Clos de la Porte.

ALC : il y a eu transfert de compétences à RM mais la mairie est maître d'ouvrage et décide. Nous avons conscience de la nécessité de réaliser ces travaux rapidement et suivons ces dossiers avec une attention accrue.

Riverain : il faudra consulter les habitants au sujet des places de parking.

Riverain : il faudra revoir les trottoirs. Y-a-t-il des normes en matière d'inclinaison de trottoirs ? Sur la route de Bourg-des-Comptes, les trottoirs sont très inclinés, c'est très difficile, voire impossible pour personnes handicapées. S'il existe des normes, il faudrait aller plus vers le mini que vers le maxi.

PLM : oui, il y a des normes. On a déjà travaillé avec la fédération Handicap 35. Il faut être vigilant par rapport aux handicapés moteurs mais aussi aux handicapés visuels. La poste et la mairie ont déjà été équipées de portes coulissantes, mais il reste encore beaucoup à faire. Par rapport à d'autres communes, Laillé a progressé dans ce domaine. Des rencontres avec la population sont prévues pour travailler en commun.

Riverain : sur la portion de la rue du Point du Jour remise à double-sens, les piétons continuent de prendre la rue donc c'est dangereux.

ALC : peut-être n'est-ce pas assez bien signalé ? des panneaux sont prévus, avec les temps de parcours. Il faut un peu de temps pour que les habitudes changent.

Riverain : le double-sens est-il prévu rue de la Cale de Chancors ?

PLM : c'est en cours de réflexion avec un cheminement piéton. Pour cette rue, nous recherchons des solutions avec les services de Rennes Métropole ; il faudra par exemple un cheminement vélo rue du Parc. Au niveau du Crédit Mutuel, il pourrait y avoir une zone partagée avec une zone partagée avec priorité piétons, limitée à 20 km/h et le trottoir sera mis aux normes (largeur 1.40 m).

Riverain : que deviendront les stationnements dans cette rue ?

PLM : les places de stationnement pourraient être maintenues du fait de ce cheminement piéton, ce qui permettrait de réguler naturellement la vitesse car la voie n'est pas large.

ALC : compte-tenu de la taille de la commune, nous devons trouver des solutions pour faire cohabiter les voitures, les piétons, les vélos, tout en maintenant un flux de circulation dans le centre-bourg, pour y maintenir la vie, avec les commerces et les habitants. La configuration de la place Andrée Récipon est également particulière avec une emprise de l'église qui est importante. Il nous faut concilier tout cela. Ce ne sera certainement jamais parfait, mais nous avons des moyens à notre disposition pour trouver des solutions satisfaisantes. Nous souhaitons également garder le bâti ancien, il fait partie du patrimoine et de l'histoire de la commune. Nous essayons de faire au mieux.

SL : il passe 4700 véhicules/jour sur la place Andrée Récipon. Les gens ont pris d'autres habitudes lors du 1^{er} changement de sens, et la circulation s'est tout de même un peu diluée. Mais on ne peut pas arrêter la voiture en contre-bourg.

PLM : la place doit être réaménagée, avec des commerces si possible, mais il faut des porteurs de projets.

ALC : si on veut que les commerces se maintiennent dans le centre-bourg, il est nécessaire d'aller dans ses commerces, de les faire vivre.

PLM : les restaurants pourraient ouvrir sur l'espace public du nouveau chemin piéton (terrasse). La réflexion avance.

Les projets sont en cours de réflexion à RM. Pourquoi ne pas aménager la place de la mairie différemment ?

PLM : les études sont disponibles sur le site internet de la commune.

SL : Et une boîte à idées est disponible à la mairie.

Riverain : qu'en est-il de la ligne de bus Laillé-Bruz ?

SB : voir l'article dans le Laillus. Toutes les expérimentations sont proposées avec des navettes de 9 personnes lors des discussions avec RM. Or, au moins 20 personnes sont intéressées ! Les horaires seront vraisemblablement disponibles fin juin, début juillet.

ALC : c'est expérimental ; beaucoup d'autres communes sont dans le même cas. Il faut inciter les Lailléens intéressés à utiliser ce service sinon la ligne sera remise en cause. Sur les 43 communes de RM, seule Laillé a été retenue dans cette expérimentation. Il faut donc absolument utiliser cette ligne et profiter de cette opportunité.

Voir infos sur les horaires dans le prochain Laillus et sur le site de la commune, **maintenant également en mairie**. Après de Sophie Briand, adjointe en charge notamment du transport.

Riverain : vers Guichen, il y a 2 passages piétons, le 1^{er} est très dangereux, il est difficile de s'arrêter après le virage.

ALC : merci de cette indication, on va aller voir et faire le nécessaire.

PLM : une info au nom de Jean-Paul Vuichard, conseiller délégué à l'Agenda 21 : un broyeur à végétaux est à la disposition des habitants, il suffit de passer en mairie pour s'inscrire, c'est gratuit avec un chèque de caution. On peut ainsi pailler le pied de ses massifs. Il est possible de l'emprunter à plusieurs, dans un quartier.

Riverain : la lumière est parfois allumée tout le week-end au Point 21 ou toute la nuit aux écoles.

SB : à l'école, certains enseignants viennent tôt ou restent tard pour préparer leurs cours. Sinon il y a des soucis avec les capteurs des détecteurs de présence ; si des dessins sont exposés et qu'il y a un courant d'air, les dessins bougent et déclenchent l'allumage. Au Point 21, les associations ne sont pas vigilantes.

ALC : le problème est récurrent au Point 21. On interpelle les associations régulièrement. La solution pourrait être des détecteurs ou des temporisateurs mais il faut responsabiliser les assos. Il est prévu de les rencontrer prochainement, et ce point sera abordé.

Riverain : les détecteurs sont un problème car les gens perdent l'habitude d'éteindre. C'est le même problème avec les robinets avec poussoir.

Riverain : problème d'allumage des mâts toute la nuit dans certains lotissements ?

ALC : les créneaux sont différents en fonction des secteurs mais il n'y a pas de secteur éclairé toute la nuit. C'est sans doute un dysfonctionnement, nous allons vérifier cela.

Riverain : un mât d'éclairage est tombé cours du Tilleul.

ALC : nous notons ce point et voyons comment y remédier et dans quel délai, sachant que nous regroupons les interventions en ce qui concerne l'éclairage public, pour ne pas faire déplacer l'entreprise pour une seule intervention mais pour plusieurs à la fois.